



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ail

Question écrite n° 6792

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du secteur de la production d'ail. D'après les informations dont il dispose, malgré le gel annoncé par les pouvoirs publics, des importations d'ail provenant d'Extrême-Orient, et notamment de Chine, le marché français continue à être inondé des produits de cette origine. Il lui demande ce qu'il entend faire pour mettre fin à une situation très préjudiciable pour l'ensemble des producteurs français.

## Texte de la réponse

À la demande des autorités françaises, les importations d'ail de Chine à destination de l'Union européenne ont été contingentées entre les mois de septembre et décembre 1993. Cette décision a permis de limiter le volume global de l'offre sur le marché communautaire, et les cotations pratiquées sur les places de vente en Midi-Pyrénées se sont redressées en août, pour se maintenir à un niveau satisfaisant pendant le reste de la campagne. La procédure des certificats d'importation se poursuit depuis le mois de juin 1993, et les pouvoirs publics suivent l'évolution du marché avec la plus grande vigilance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paillé Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6792

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3499

**Réponse publiée le :** 2 mai 1994, page 2160